

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du mardi 18 février 2025**

2025 – 004	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 11/02/2025
	Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, CONSTANTIN, GATUINGT, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. VILATON

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. LABAT

Excusés :

M. LAHONTAN

*Absent (jusqu'au point n°04) : **M. FOURNET***

*Secrétaire de séance : **M. Pascal VILATON***

OBJET :

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF DE LA CAGD POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil communautaire du Grand Dax en date du 30 octobre 2024, d'un règlement d'attribution de subventions pour les associations sportives,

CONSIDÉRANT le souhait des élus communautaires de créer un comité consultatif afin d'étudier les demandes de subventions,

CONSIDÉRANT que ce Comité consultatif, outre le Président du Grand Dax, est composé de 20 membres, à savoir un membre par commune du Grand Dax, désigné par la commune au sein des conseillers communautaires titulaires et suppléants,



CONSIDERANT la candidature de **M. Pascal VILATON**,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de nommer **M. Pascal VILATON** Membre du Comité consultatif de la CAGD pour l'attribution de subventions aux associations sportives.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 février 2025**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250218 – DE2025004
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).